

Eaux pluviales urbaines

Enquête publique sur le zonage des eaux pluviales urbaines de Golfe du Morbihan – Vannes agglomération

Cette enquête publique s'est déroulée du lundi 4 mai 2026 à 9h00 au vendredi 5 juin 2026 à 17h00.

[Voir les conclusions de l'enquête publique](#)

Avec l'extension des villes et des villages, les sols sont imperméabilisés et empêchent l'eau de s'infiltrer dans le sol. Quand il pleut, l'eau ruisselle sur les trottoirs, les parkings, les routes, les toits et dans les canalisations d'eau pluviales... Cela peut provoquer des inondations, en ruisselant, l'eau entraîne également avec elle la pollution des zones urbaines jusqu'aux milieux naturels.

Changer nos habitudes

L'évacuation de l'eau de pluie dans des réseaux enterrés ne répond plus aux enjeux d'aujourd'hui. Il faut construire des villes et villages éponges, repenser notre manière d'aménager nos habitations en laissant l'eau de pluie s'infiltrer là où elle tombe.



Gérer les eaux pluviales à la source : principe de la gestion intégrée des eaux pluviales (GIEP)

Limiter le ruissellement et retenir l'eau lors de petites pluies mais également en cas de pluie exceptionnelle pour que s'infilte dans la partie supérieure du sol. L'eau percole lentement vers la nappe phréatique ou est absorbée par la végétation.

- Limiter l'imperméabilisation des sols et le ruissellement de l'eau.
- Choisir des revêtements perméables.
- Stocker l'eau au plus près de l'endroit où elle tombe.
- Infiltrer la pluie même pour un événement majeur.

- Favoriser la gestion de l'eau dans les espaces végétalisés.
- Ne plus collecter les eaux pluviales dans les réseaux d'évacuation.

Quelques exemples de solutions pour infiltrer l'eau :

Les espaces verts creux

Un espace vert creux est une dépression végétalisée où les eaux de pluie qui ruissellent sur les surfaces imperméables (toits, routes, parkings, etc.) sont dirigée pour être captée, stockée puis infiltrée. La terre végétale et les racines assurent une bonne perméabilité, alliant biodiversité et gestion durable des eaux en ville.

La noue d'infiltration

La noue est une dépression peu profonde et large, végétalisée, avec des pentes douces. Elle permet de recueillir de grand volume d'eau et de l'infiltrer rapidement.

Modelé de terre

Cette solution est particulièrement adaptée aux terrains en pente. Plutôt que de créer une zone légèrement creusée, on profite de la pente pour réaliser un modelé de terre (ou merlon) au point bas du terrain afin de pouvoir stocker l'eau avant qu'elle ne s'infilte.

Le jardin de pluie

Un jardin de pluie est un aménagement paysager qui gère aussi les eaux pluviales par le stockage, l'évapotranspiration et l'infiltration. Il s'agit généralement d'une dépression peu profonde et, contrairement à une mare, il reste généralement sec, ne retenant l'eau que brièvement après une pluie.

Massif d'infiltration

Le massif d'infiltration permet de stocker l'eau de pluie temporairement dans les matériaux qui le composent. Après stockage, il se vidange par infiltration directe dans le sol.

Massif stockant enterré

Ouvrage souterrain rempli de matériaux perméables (graviers, cailloux, etc.), conçu pour stocker temporairement les eaux de pluie avant de les restituer progressivement au sol par infiltration.

Revêtement perméable

Un revêtement perméable est un matériau de surface (pour sols, allées, parkings, etc.) conçu pour laisser passer l'eau de pluie à travers sa structure, favorisant ainsi son infiltration dans le sol plutôt que son ruissellement (enrobés drainants, pavés alvéolés, dalles en gazon etc.).

Les gouttières

Sectionner une gouttière pour rediriger ses eaux pluviales vers une zone perméable (jardin de pluie, massif d'infiltration, etc.). Cette solution, simple et peu coûteuse, permet de mieux gérer les eaux pluviales sur place et de réduire le ruissellement vers les réseaux publics.

L'épandage simple

Simple et économique, quand la pente du terrain le permet, les eaux en sortie de gouttière s'infiltrent directement sur la pelouse et les espaces verts existants.

Le récupérateur d'eau

Un récupérateur d'eau peut être raccordé à la descente de la gouttière afin de réutiliser les eaux pluviales de toiture pour des besoins domestiques extérieurs (arrosage, lavage des véhicules, etc.). Son trop-plein doit être dirigé vers une solution d'infiltration.

J'ai un projet de construction, les règles et recommandations du zonage pluvial

Règlement de gestion des eaux pluviales de l'agglomération

Depuis la délibération du 18 décembre 2025, tout projet d'aménagement sur l'ensemble des zones urbaines du territoire est soumis au règlement de gestion des eaux pluviales de Golfe du Morbihan – Vannes agglomération.

Consulter le [règlement de gestion des eaux pluviales de Golfe du Morbihan – Vannes agglomération](#)

Les étapes de mon projet :

Rappel des principales règles du zonage pluvial



Règle 1 : infiltration d'une lame d'eau de 40 mm

Stocker et infiltrer une lame d'eau de 40 mm. Soit 40 l / m² imperméable.



Règle 2 : infiltrer l'équivalent de 20 % de la surface imperméable

Utiliser une surface d'infiltration minimale de 20 % de la surface imperméable afin de gérer la lame d'eau de 40 mm.



Règle 3 : aménager une surverse au niveau du terrain naturel

Par débordement au niveau du terrain naturel, c'est-à-dire en surface et non par un branchement relié au réseau d'eaux pluviales.



Règle 4 : préservation des axes de ruissellement

Garantir la continuité de l'écoulement dans une logique de parcours de moindre dommage et de transparence hydraulique. Sur les axes de ruissellement quelque soit l'ampleur de l'événement pluvieux.

Sur la [carte du zonage pluvial](#)

Sur la [carte du zonage pluvial\(ouverture dans un nouvel onglet\)](#), consulter les :

axes de ruissellement principaux ;

axes de ruissellement intermédiaires ;

axes de ruissellement mineurs.



Règle 5 : s'adapter au niveau d'eau dans le sol

Les zones de fluctuation de la nappe sont des secteurs où la probabilité de trouver de l'eau à faible profondeur est très forte, notamment en période hivernale.

Dans les zones de fluctuation de nappe, la profondeur des espaces d'infiltration est limitée à :

zone de nappe haute : 1,1m de profondeur par rapport au TN ;

zone de nappe très haute : 0,5m de profondeur par rapport au TN.



Règle 6 : pompage interdit vers l'extérieur de la parcelle

Le pompage vers l'extérieur de la parcelle est interdit. Aucun rejet ne peut-être admis, quel que soit le point de rejet : réseau, cours d'eau, fossé, zone humide.

Identifier les surfaces imperméables

Les surfaces imperméables correspondent aux surfaces étanches à l'eau, empêchant l'infiltration de l'eau de pluie dans le sol (toitures, voiries, accès, parking ...).

En choisissant des revêtements perméables (surface gravillonnée, pavé drainant, enrobé ou béton drainant...), vous limitez les surfaces imperméabilisées et réduisez ainsi les volumes d'eau à stocker sur votre parcelle.

Calculer le volume d'eau à stocker et à infiltrer

Le volume d'eau pluviale à stocker temporairement sur votre parcelle est calculé sur la base d'une pluie exceptionnelle de 40 litres par m² imperméabilisé, soit un cumul de pluie de 60 mm.

Volume d'eau à stocker (m³) = surface totale imperméabilisée(m²) x 0,04

Exemple : pour 100 m² imperméabilisés il faudra donc stocker 4 m³.

Choisir des ouvrages d'infiltration simples, économiques et écologiques

Les solutions les plus pertinentes sont présentées sous forme de fiches techniques dans les pages suivantes. Il s'agit d'espaces végétalisés (noue d'infiltration ou jardin de pluie), mais également de massifs d'infiltration mutualisés avec des aménagements de votre projet (accès véhicule, terrasse, cheminement).

Ces techniques d'infiltration sont les solutions les plus simples, les plus économiques et écologiques pour la gestion à la parcelle des eaux pluviales.

Dimensionner les ouvrages d'infiltration

Chaque projet de construction est différent et peut nécessiter la mise en place d'un ou plusieurs ouvrages d'infiltration. Vous devez associer un ouvrage d'infiltration à chacune des zones imperméabilisées.

Ainsi, pour chaque zone imperméable, vous devez :

- Déterminer le volume d'eau à stocker
Surface imperméable (m²) x 0,04 = volume à stocker (m³).
- Dimensionner votre ouvrage d'infiltration en fonction du volume à stocker.
La surface de votre ouvrage doit correspondre au minimum à 20 % de la surface imperméabilisée.
Pour une toiture de 50 m², la surface de votre ouvrage sera de 10 m².
Vous déterminez ensuite la profondeur de votre ouvrage en fonction du volume nécessaire d'eau à stocker.

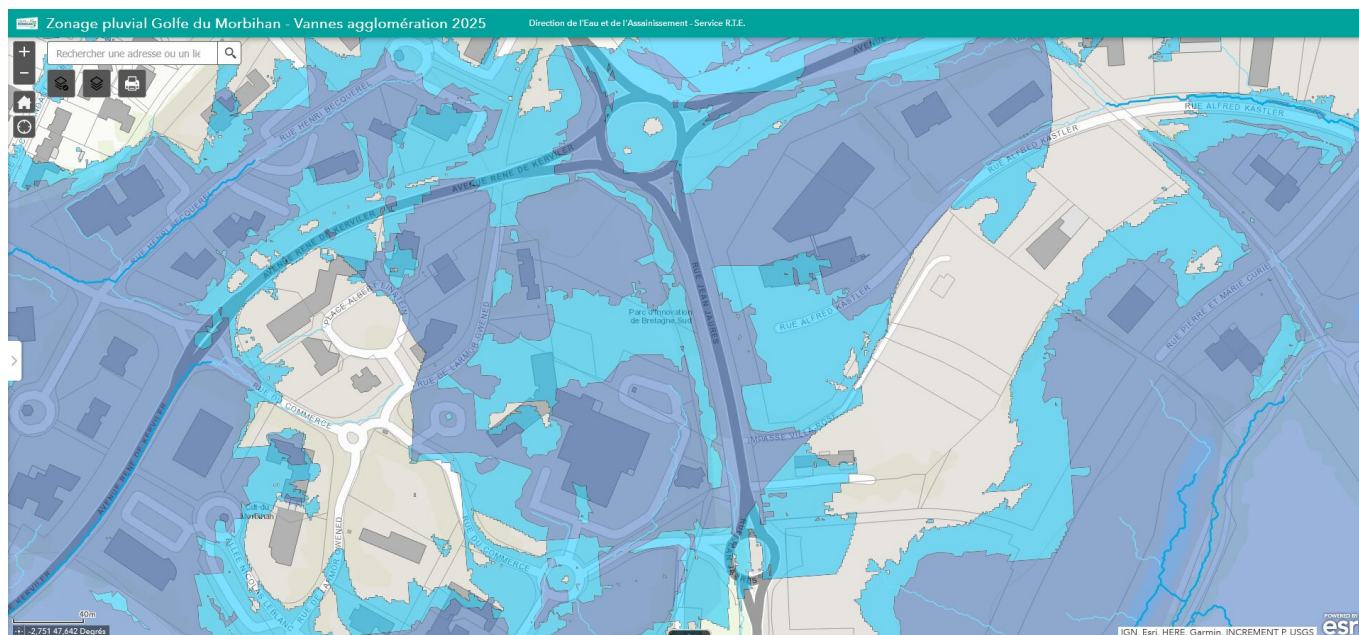
Exemple : dans le cas d'une toiture de 50 m², je calcule le volume à stocker : 50 m² x 0,04 = 2 m³.

Si je choisis de réaliser un jardin de pluie, je détermine la surface de l'aménagement.

Surface du jardin de pluie = 20% de la surface de la toiture : $50 \times 0,2 = 10 \text{ m}^2$.

Afin de pouvoir stocker un volume de 2 m^3 , le jardin de pluie devra avoir une profondeur d'environ 20 cm.

Carte du zonage pluvial arrêté



Collectivités, particuliers, aménageurs, entreprises : l'agglomération vous accompagne

Instagram

Ce champ n'est utilisé qu'à des fins de validation et devrait rester inchangé.

Type de demandeur(Nécessaire)

Collectivité ▼

Nom(Nécessaire)

Prénom(Nécessaire)

Courriel(Nécessaire)

Localisation du terrain(Nécessaire)

Commune(Nécessaire)

56610 Arradon ▼

Référence cadastrale

Joindre plan de masse / plan du projet

Déposez les fichiers ici ou Sélectionnez des fichiers

Taille max. des fichiers : 64 MB.

Commentaires / questions(Nécessaire)

Dans vos missions, vous traitez des questions de gestion intégrée des eaux pluviales ?

Rejoignez le réseau des acteurs de la gestion intégrée des eaux pluviales du grand Ouest.
Réseau ouvert à tous les professionnels, publics ou privés.

redagio.fr

Informations complémentaires

Document utile

[Règlement de gestion des eaux pluviales urbaines sur le territoire de Golfe du Morbihan – Vannes agglomération \(pdf, 384,61 ko\)](#)

Contact

[Golfe du Morbihan – Vannes agglomération](#)

- [30 Rue Alfred Kastler,
56000 Vannes](#)
- [02 97 68 14 24](#)
- [Contacter](#)